



**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

**DECISION :**

Affaire suivie par : Lucille PROVOST

ENVIRONNEMENT  
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES  
TECHNIQUES

**N°D24DSTE75**

**OBJET : CONVENTION FINANCIÈRE RELATIVE AUX MODALITÉS DE COMMANDE ET DE FACTURATION DE L'IMPRESSION DES GUIDES DU COMPOSTAGE AVEC VALORIZON**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'adhésion de Fumel Vallée du Lot au Syndicat de valorisation et traitement des déchets ménagers de Lot-et-Garonne : ValOrizon ;

Vu le financement mis en place par ValOrizon pour ses collectivités adhérentes pour la conception et l'impression de guides du compostage individuel et partagé à hauteur de 55 % du montant total de la commande ;

Vu la nécessité de passer commande pour l'achat de 1500 guides du compostage individuel et de 300 guides du compostage partagé pour un montant total de 429,80 € HT ;

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention financière entre Fumel Vallée du Lot et ValOrizon afin de bénéficier du financement de 55 %, soit un reste à charge de 45% pour la collectivité : 193,41 € HT ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

1°) – D'approuver la convention financière relative aux modalités de commande et de facturation des guides du compostage avec ValOrizon ;

2°) – De préciser que le montant restant à charge pour Fumel Vallée du Lot est de 193,41€ HT ;

3°) – De signer ladite convention définissant les modalités d'application et de tous les documents en rapport avec cette affaire ;

4°) – De préciser que les dépenses seront inscrites au budget 2024.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

**AR Prefecture**

047-200068930-20240327-D24DSTE75-AR  
Reçu le 08/04/2024

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 27 mars 2024



Le Président  
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 08 avril 2024  
Reçu en Sous-Préfecture le :  
Publié ou Notifié le : 08 avril 2024

-----

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)